ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 59985

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le problème de l'échec scolaire. La méthode globale de lecture semble être à l'origine des difficultés scolaires rencontrées par les collégiens et les lycéens au cours de leurs études. Elle lui demande de lui indiquer s'il entend revenir à la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture, la méthode globale n'ayant pas fait ses preuves.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école réaffirme que la première responsabilité de l'école primaire est bien de conduire tous ses élèves à la maîtrise de la langue française, de sa lecture et de son écriture. Cette maîtrise constitue une priorité à l'intérieur du socle commun de connaissances et de compétences indispensables, dont l'acquisition sera garantie à chaque élève, grâce à des aides adaptées à ses besoins si nécessaire. Les programmes en vigueur pour l'école primaire précisent les composantes obligatoires de l'apprentissage de la lecture. Les maîtres conservent la liberté de choisir une méthode, mais certains choix sont proscrits parce que les recherches confirment qu'ils ne permettent pas aux élèves, et en particulier aux plus fragiles, d'apprendre à lire dans des délais raisonnables et de manière performante. En conséquence, il ne devrait pas être possible aujourd'hui de trouver « la méthode globale », au sens précis du terme, en usage dans une classe de cours préparatoire. Pour autant, il n'existe pas d'informations précises sur les démarches et méthodes par lesquelles les enseignants font apprendre la lecture à leurs élèves. C'est pourquoi le ministre de l'éducation nationale a confié une mission à M. Erik Orsenna, de l'Académie française, président de l'observatoire national de la lecture, et à M. Dominique Borne, doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, afin d'établir un « état des savoirs » sur les méthodes d'enseignement de la lecture et de définir les contenus d'une formation initiale et continue des professeurs des écoles dans ce domaine. Sur la base de leurs travaux, des instructions seront données pour que les méthodes les plus pertinentes soient appliquées.

Données clés

Auteur : Mme Maryse Joissains-Masini
Circonscription : Bouches-du-Rhône (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59985
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2626
Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5361